

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ANNEE 2018-2019

Inscription / Admission

Les réinscriptions « enfants » (obligatoires pour les anciens élèves) sont enregistrées entre le 28 mai et le 29 juin, et les nouvelles inscriptions du 28 mai au 29 juin et du 27 août au 10 septembre.

Pour les adultes : Toute demande de réinscription ou d'inscription sera étudiée et validée par le conseil pédagogique le jeudi 13 septembre.

- Formation Instrumentale

Pour les nouveaux élèves il est obligatoire d'indiquer en formation instrumentale 3 choix d'instruments. Des tests d'entrée seront organisés le mercredi 12 septembre entre 16h00 et 19h00. Les élèves recevront une convocation individuelle. A l'issue des tests d'entrée, le conseil pédagogique établit les listes d'admission et d'attente en classes instrumentales. Les résultats des tests seront communiqués le 13 septembre **par mail**.

Afin de définir les horaires des cours instrumentaux, une rencontre avec les enseignants aura lieu entre le vendredi 14 ou le samedi 15 ou le lundi 17 septembre (réunion obligatoire). Les jours et les horaires des rencontres vous seront communiqués début septembre pour les anciens élèves et le 13 septembre pour les nouveaux élèves. (il n'y aura pas de fiche de vœux).

Attention : Les horaires des cours instrumentaux ne seront définitifs qu'après validation de la direction.

- Formation Musicale

Les élèves « enfants » débutants devront s'inscrire en :

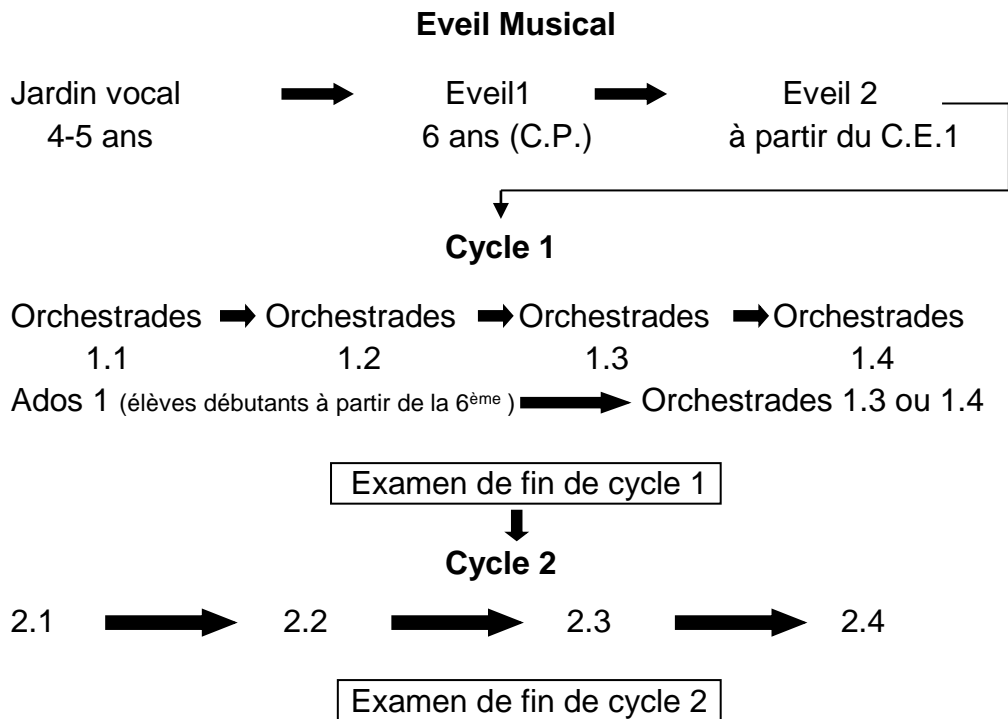
- Jardin vocal pour les élèves de 4 et 5 ans
- Eveil 1 : pour les élèves de 6 ans (niveau cours préparatoire)
- Eveil 2 : pour les élèves à partir du C.E.1.
- Ados 1 : pour les élèves à partir de 11 ans (niveau 6^{ème} et plus)

Pour les adultes :

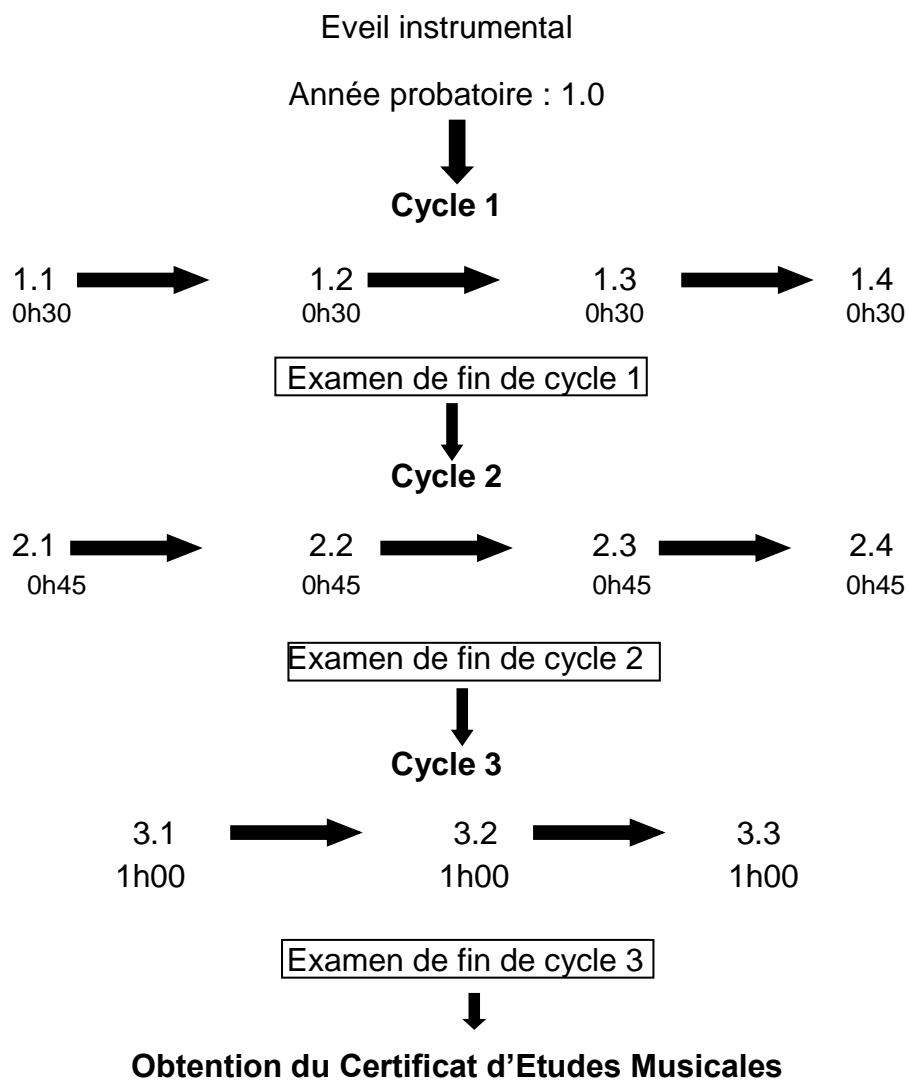
Les adultes qui s'inscrivent en formation instrumentale devront obligatoirement participer à une pratique collective :

Les ensembles ou les ateliers instrumentaux pour les adultes ayant déjà une pratique instrumentale, la formation musicale ou la chorale pour les débutants.

Cursus des études de formation musicale



Cursus des études de formation instrumentale



Cursus des études de Théâtre

INITIATION

A partir de 8 ans : durée de 1 à 5 ans



CYCLE 1

A partir de 13 ans : durée de 1 à 2 ans

Examen de fin de cycle 1



CYCLE 2 (durée de 1 à 3 ans)

Examen de fin de cycle 2



CYCLE 3 (durée de 1 à 3 ans)

Examen de fin de cycle 3

Obtention du Certificat d'Etudes Théâtrales

N.B.

Information pour les élèves pianistes et organistes :

Les élèves peuvent demander à utiliser un piano, ou l'orgue, pour répéter, en dehors des heures de cours sous certaines conditions.

- Elèves adultes : une demande écrite à la direction doit être faite, le prêt d'une salle ne se fera que pendant les heures d'ouverture du secrétariat et en dehors des vacances scolaires.
- Elèves mineurs : une demande écrite à la direction, de la part du responsable légal, doit être faite. Le prêt d'une salle ne se fera que pendant les heures d'ouverture du secrétariat et en dehors des vacances scolaires.
- L'élève devra, à son arrivée, passer au secrétariat pour récupérer la clef et la déposer à son départ.
- Le conservatoire se dégage de toute responsabilité en cas de problème.